



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence territoriale
Alpes-Maritimes-Var
101 chemin san Peyre
83220 Le Pradet

Préfecture du Var
Bureau de l'environnement et du
Développement durable

Bd du 112^e régiment d'infanterie
CS 31209
83070 Toulon cedex

Affaire suivie par : Agnès Legout
Tél : 06 63 70 83 14
Mél : agnes.legout@onf.fr

Le Pradet, le 13 décembre 2023

N. Réf : SF/GR/AL

Objet : Aménagement d'un accueil collectif de mineurs – Sanary sur Mer – Consultation des services

V. Réf : V/courrier du 21/11/2023

Par courrier du 21 novembre dernier, vous sollicitez mes services afin d'émettre un avis sur la déclaration d'utilité publique demandée par la commune de Sanary sur Mer en vue d'acquérir un bien nécessaire à l'aménagement d'un accueil collectif de mineurs.

Les parcelles cadastrales AX 28 et AY 35, domaine de la Cride, ne relèvent pas du régime forestier. De ce fait, l'ONF n'a pas d'avis à formuler.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le responsable du service Forêt

Gildas Reyter



Office national des forêts - EPIC/SIREN 662 043 116 Paris RCS
Site internet : www.onf.fr

PEFC 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org